

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## INFLATION - La Fédésap exige la révision immédiate de l'arrêté fixant les prix des services autonomie à domicile

Paris, le 19 mai 2026

La revalorisation du SMIC de +2,41 % au 1er juin 2026 constitue une mesure nécessaire de soutien au pouvoir d'achat. Dans un contexte d'inflation généralisée, la Fédésap y est pleinement attachée, la valorisation des métiers de l'aide à domicile étant une priorité.

Néanmoins, cette hausse accroît mécaniquement des **charges déjà sous tension**, sans possibilité d'ajustement des tarifs.

Les structures font face à une **accumulation de coûts incompressibles** :

- **Hausse des prix des carburants** ;
- **Remise en cause des exonérations pour les plus de 70 ans**, générant un surcoût massif et une charge administrative inédite ;
- **Entrée en vigueur de la prévoyance obligatoire au 1er mai**, alourdissant directement les charges salariales ;
- **Inflation normative continue** (évaluations HAS, garantie financière AICI).

Dans le même temps, **les tarifs administrés restent figés**, déconnectés de la réalité économique.

La situation est désormais **intenable**.



## La Fédésap demande :

- **La révision immédiate de l'arrêté relatif à l'augmentation des prix des prestations des services autonomie et son indexation mécanique sur l'évolution du SMIC ;**
- **La mise en place d'un mécanisme de contemporanéité de l'augmentation du tarif national socle APA et PCH avec celui de la révision au 1<sup>er</sup> avril de chaque année de la MTP<sup>1</sup>.**

À défaut, c'est la **soutenabilité** des structures et la continuité de l'accompagnement à domicile qui sont **directement menacées**.

### Contact presse

Wilén Tahrat  
Chef de projet communication et relations presse  
wtahrat@fedesap.org  
06 52 72 52 16

### *À propos de la Fédésap*

*La Fédésap (Fédération des entreprises de Services à la Personne et de proximité), affiliée à la CPME, est la 1ère fédération de chefs d'entreprise du secteur. Créée en 2007, elle rassemble plus de 4 300 structures (entreprises comme associations) à la tête de services autonomie, qui accompagnent à domicile les personnes âgées en situation de dépendance ou de handicap, mais aussi de services de garde d'enfants à domicile et de crèches ou de services d'entretien ménager. Nos adhérents emploient plus de 170 000 intervenants à domicile, qui œuvrent, chaque jour, auprès de 850 000 clients. Les adhérents de la Fédésap réalisent 28 % des heures APA à domicile et 35 % des heures PCH à domicile.*

---

<sup>1</sup> MTP : Majoration pour tierce personne

